

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 18 février 2020**

CP2020\_02\_10  
id. 5011

*Le 18 février 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Présents :*

*M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme DEBIAIS (pouvoir à Mme JALAISE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HEBRARD), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

## **PROGRAMMATION ET SUIVI DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN**

---

### **I - CONTEXTE :**

Le fonds social européen (FSE) constitue un des leviers stratégiques et financiers pour promouvoir l'emploi et l'inclusion active. Il est l'un des cinq fonds

structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale dont les objectifs visent à réduire les écarts de développement existants entre les 274 régions de l'union européenne et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires, conformément aux objectifs de la Stratégie Europe 2020 ».

Le Département de Tarn-et-Garonne a signé avec le Préfet de la Région Occitanie :

- le 26 Octobre 2015, une première convention de subvention globale lui déléguant une enveloppe de 3 183 600 € de FSE pour la période 2015 – 2017,

- le 4 juin 2018, une seconde convention de subvention globale lui déléguant une enveloppe de 3 175 634 € de FSE pour la période 2018-2020.

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre des programmes européens, la commission européenne impose de nouvelles obligations en matière de lutte contre la fraude et la prévention des conflits d'intérêts.

Ainsi, chacun des votants ce jour doit s'assurer de ne pas relever d'une situation de conflits d'intérêts potentielle dans le cadre du vote des projets présentés et le cas échéant le déclarer afin de ne pas prendre part au vote. Il est rappelé qu'un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs avec un porteur de projet.

Toute situation de conflits d'intérêts non déclarée est susceptible d'entraîner l'annulation des délibérations concernées.

Aujourd'hui, il est demandé de se prononcer sur la proposition exposée ci-dessous.

## **II - Programmation FSE subvention globale élargie 2 (SGE2) : 2018 - 2020**

Dans le cadre de la seconde convention de subvention globale signée le 4 juin 2018, le Département, qui s'est vu allouer une enveloppe de 3 175 634 € de FSE pour la période 2018-2020, a organisé deux appels à projets cofinancés par le fonds social européen pour les années 2018 à 2020.

Ces derniers publiés du 3 avril 2018 au 31 novembre 2019, permettent aux porteurs de projet de déposer leurs demandes de subvention à différentes dates butoir selon la période de réalisation de leur opération.

Le premier appel à projet vise à « soutenir et développer l'insertion par l'activité économique ».

Le second vise à « mobiliser des acteurs de l'insertion professionnelle dans les parcours intégrés pour une approche globale de la personne ».

Ainsi, faisant suite à la première phase de sélection fixée au 30 novembre 2018, 27 opérations ont été validées en commission permanente des 30 avril, 27 août, 24 septembre et 12 novembre 2019 pour un montant de FSE de 1 965 155,84 € dont 444 847,89 € pour trois actions relatives aux politiques départementales d'insertion portées par la direction de la cohésion sociale.

En outre, 10 opérations ont été proposées par 8 opérateurs avant la date limite de candidature de la seconde phase fixée au 30 novembre 2019.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver ces nouvelles opérations, présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe pour un financement maximal de FSE de :

- 104 104,00 € pour l'opérateur « les Restos du Cœurs »  
(*action « ateliers et chantiers de remobilisation par le travail »*)
- 198 936,00 € pour l'opérateur « Peace And Sport France »  
(*action « ateliers sportifs »*)
- 4 818,94 € pour l'opérateur « C.I.D.F.F de Tarn-et-Garonne »  
(*action « accompagnement des femmes vers une meilleure articulation des temps de vie»*)
- 12 371,50 € pour l'opérateur « Association les Jardins de las Planes »  
(*action « estime de soi, parcours confiance »*)
- 28 185,51 € pour l'opérateur « Maison de l'emploi Midi-Quercy »  
(*action « développement du parcours d'insertion par la clause sociale »*)
- 94 540,64 € pour l'opérateur « Association les Jardins de Las Planes »  
(*action : remobilisation par le maraîchage biologique »*)
- 5 083,66 € pour l'opérateur « C.I.D.F.F de Tarn-et-Garonne »  
(*action « Accompagnement professionnel des femmes et lutte contre les discriminations envers les femmes »*)
- 7 737,14 € pour l'opérateur « Maison de l'emploi Midi-Quercy »  
(*action « dispositif de gestion des emplois et des compétences dans l'aide à domicile»*)
- 52 000,00 € pour l'opérateur « les Jardins des Gorges de l'Aveyron »  
(*action «remobilisation par le maraîchage biologique »*)
- 83 900,00 € pour l'opérateur « Bouger pour s'en sortir »  
(*action « en mouvement vers l'emploi »*)

## **Rappel des conditions de versement du FSE dans le cadre du conventionnement :**

La convention qui lie le porteur de projet et le Département de Tarn-et-Garonne, stipule à l'article 5, les modalités de versement suivantes :

- une avance de 25 % du montant total conventionné est versée aux associations sous réserve de transmission d'une attestation de démarrage de l'action,
- le paiement d'acomptes ou du solde suite au « contrôle de service fait » est versé après validation par l'autorité de certification (DRFIP).

### **III – Déprogrammation d'une opération :**

- I.D.D.E.E.S Lauzerte

L'opérateur a proposé une opération d'insertion par le développement durable, l'environnement et l'économie solidaire votée en commission permanente du 12 novembre 2019.

L'opérateur a souhaité renoncer à poursuivre l'opération FSE et en a informé le service instructeur par le biais de son dossier dématérialisé sur la plateforme « MadémarcheFSE » ; il convient donc de déprogrammer l'opération pour un montant de FSE de 11 748,20 €.

Autorisation d'engagement 2018 .....	2 004 878,00 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	1 229 554,24 €
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	591 677,39 €
Déprogrammation à la CP de ce jour.....	11 748,20 €
Disponible.....	195 394,57 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu les conventions signées avec le Préfet de la Région Occitanie le 26 octobre 2015 et 4 juin 2018 relatives au fonds social européen,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la subvention globale élargie n° 2 du fonds social européen, la programmation de 10 nouvelles opérations pour un montant global de 591 677,39 € réparti comme suit :
  - 104 104,00 € pour l'opérateur les « Restos du Cœur » (action « ateliers et chantiers de remobilisation par le travail »),
  - 198 936,00 € pour l'opérateur « Peace and Sport France » (action « atelier sportif »),
  - 4 818,94 € pour l'opérateur « C.I.D.F.F. » De Tarn-et-Garonne (action « accompagnement des femmes vers une meilleure articulation des temps de vie »),
  - 12 371,50 € pour l'opérateur « Association les Jardins de las Planes » (action « estime de soi, parcours confiance »),
  - 28 185,51 € pour l'opérateur « Maison de l'emploi Midi-Quercy » (action « développement du parcours d'insertion par la clause sociale »),
  - 94 540,64 € pour l'opérateur « Association les Jardins de las Planes » (action « remobilisation par le maraîchage biologique »),
  - 5 083,66 € pour l'opérateur « C.I.D.F.F. de Tarn-et-Garonne » (action : accompagnement professionnel des femmes et lutte contre les discriminations envers les femmes),
  - 7 737,14 € pour l'opérateur « Maison de l'emploi Midi-Quercy » (action « dispositif de gestion des emplois et des compétences dans l'aide à domicile »),
  - 52 000,00€ pour l'opérateur « les Jardins des Gorges de l'Aveyron » (action « remobilisation par le maraîchage biologique »),
  - 83 900,00 € pour l'opérateur « Bouger pour s'en sortir » (action « en mouvement vers l'emploi ») ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657424, sous-fonction 564 (FSEA -AE 6107) du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les conventions avec chacun des opérateurs ainsi que tous documents en découlant ;

- Prend acte de la déprogrammation de l'opération portée par l'Association IDDEES « insertion par le développement durable, l'environnement et l'économie solidaire », d'un montant de 11 748,20 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC